

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2342-2019/ARR/DJA

du :06/08/2019

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressés	42

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 15680-2019/2-ACTS/DJA du 3 juillet 2019,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Après l'article 5 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au Jury de validation du diplôme d'aide médico-psychologique, est inséré un article 5-1 ainsi rédigé :

« **ARTICLE 5-1 :** *A la Commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance (CRHD) de Nouvelle-Calédonie, est désigné :*

- Dr Pascale Domingue Mena, chef de la cellule évaluation et études et prospective (CEEP). ».

ARTICLE 2 : Après l'article 10 de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au Haut-conseil du sport calédonien, sont insérés un titre IV et un article 11 ainsi rédigés :

« TITRE IV – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ARTICLE 11 : *Au groupement d'intérêt économique Nouvelle-Calédonie tourisme point sud (GIE NCTPS), est désigné :*

- M. Thomas BARGUIL, directeur général du Sheraton New Caledonia Deva Spa and Golf Resort. ».

ARTICLE 3 : Après l'article 11 nouvellement créé de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif au GIE NCTPS, sont insérés un titre V et deux articles 12 et 13 ainsi rédigés :

« TITRE V – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

ARTICLE 12 : *Au comité de pilotage « Au fil de l'eau » du consortium pour la recherche, l'enseignement et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA), sont désignés :*

- *M. Philippe BONNEFOIS, chef du service de la sylviculture et de l'eau et de la lutte contre l'érosion de la direction du développement rurale (DDR), titulaire ;*
- *Mme Gwenaëlle BOURRET, responsable du département de la ressource en eau de la direction du développement rurale (DDR), titulaire.*

ARTICLE 13 : *A la commission des ressources marines, sont désignés :*

- *M. Bernard FAO, représentant des services techniques compétents dans le domaine des pêches maritimes et de l'aquaculture ;*
- *M. Christophe-Alain PIERRON, représentant des pêcheurs professionnels. ».*

ARTICLE 4 : *Après l'article 13 nouvellement créé de l'arrêté du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la commission des ressources marines, sont insérés un titre VI et cinq articles 14, 15, 16, 17 et 18 ainsi rédigés :*

« TITRE VI – SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

ARTICLE 14 : *A la commission consultative de la tenue commune, sont désignés :*

En qualité de représentants des directeurs et enseignants :

- *M. Christian BROUARD ;*
- *Mme Carole DJEKIC ;*
- *Mme Mayanna BLANC.*

En qualité de représentants des parents d'élèves :

- *Mme Aurore LEMERCIER-DARMIZIN*
- *Mme Jeanne LAGIKULA-FALEVALU*
- *Mme Cynthia NARAN.*

ARTICLE 15 : *A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 1 (CCEP 1), sont désignés :*

En qualité d'assistante sociale :

- *Mme Sabine CHARLES, titulaire ;*
- *Mme Frédérique YAMAMOTO, suppléante.*

En qualité de psychologue scolaire :

- *Mme Delphine SIELLEUR, titulaire ;*
- *Mme Stéphanie LETOCART, suppléante.*

En qualité d'enseignant(e) titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé :

- *Mme Nathalie DAUGREILH, titulaire*
- *Mme Laurence FEHR, suppléante.*

En qualité de directeur d'école :

- *M. Olivier HUSSON, titulaire ;*
- *M. Stéphane COURTINE, suppléant.*

ARTICLE 16 : *A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 2 (CCEP 2), sont désignés :*

En qualité d'assistante sociale :

- Mme Frédérique YAMAMOTO, titulaire ;
- Mme Joséphine LEMAIRE, suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

- Mme Katia MENANTEAU, titulaire ;
- Mme Carole CHEVROLLIER, suppléante.

En qualité d'enseignant(e) titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé :

- Mme Isabelle COLLENOT, titulaire
- Mme Valérie PROU, suppléante.

En qualité de directeur d'école :

- Mme Valérie SIMON, titulaire ;
- M. Lionel ZANNIER, suppléant.

ARTICLE 17 : A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 3 (CCEP 3), sont désignés :

En qualité d'assistante sociale :

- Mme Carole TOUCHEBOEUF, titulaire ;
- Mme Frédérique YAMAMOTO, suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

- Mme Anne-Claude BUTEZ, titulaire ;
- M. Rodolphe MADELEINE, suppléante.

En qualité d'enseignant(e) titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé :

- Mme Béatrice LEE, titulaire
- M. Cyril RAGONNEAU, suppléante.

En qualité de directeur d'école :

- Mme Laurence AUTIN, titulaire ;
- M. Werner STERGIOS, suppléant.

ARTICLE 18 : A la commission de circonscription pour l'enseignement primaire 6 (CCEP 6), sont désignés :

En qualité d'assistante sociale :

- Mme Sophie GANGUTIA, titulaire ;
- Mme Julie DUSART, suppléante.

En qualité de psychologue scolaire :

- M. Tony TORRES DE MINGO, titulaire ;
- Mme Célia BRON, suppléante.

En qualité d'enseignant(e) titulaire d'un diplôme de l'enseignement spécialisé :

- Mme Stéphanie CARATINI, titulaire
- M. Antoine MARSAUD, suppléant.

En qualité de directeur d'école :

- M. Jérôme LAFENETRE, titulaire ;
- M. Aurélien CHARUEL, suppléant. ».

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.